

M. Gérard LABOVE, Maire d'Arzon
M. David LAPPARTIENT, Maire de Sarzeau
M. Dominique PLAT, Maire de Saint Armel
Mme Dominique VANARD, Maire de Saint Gildas de Rhuys
M. Georges SARASIN, Maire de Le Tour du Parc

Sarzeau, le 15 janvier 2010

Monsieur Le Préfet du Morbihan
Préfecture
24, place de la République
56 019 VANNES Cedex

Objet : Vases de La Trinité sur Mer

Monsieur Le Préfet,

Le syndicat mixte des ports du Morbihan va prochainement procéder au désenvasement et à l'immersion des vases du port de La Trinité-sur-Mer. Cette opération nécessaire pour la remise en profondeur du port crée un émoi certain sur notre territoire de la Presqu'île de Rhuys.

Nous tenions à vous faire part de nos réflexions sur ce dossier. Tout d'abord, nous ne contestons pas la nécessité de remise en profondeur des ports et le principe même de l'immersion. Cependant, plusieurs préalables semblent devoir être remplis : concerter et informer les populations locales, éviter les zones de reproduction des espèces, favoriser une zone brassée, suffisamment éloignée du rivage et s'assurer du bon état sanitaire des vases.

Or en l'espèce, il semble que le site d'immersion soit un endroit de reproduction, que la zone soit trop petite, pas assez brassée, avec de faibles profondeurs, trop près du rivage et soumise à des courants défavorables. De plus, la concentration en TBT apparaît significative comme le montre l'étude de l'Ifremer.

Ensuite, nous nous interrogeons sur les conditions du choix du site en son temps. Ce choix réalisé en 1999, date à laquelle les sujets environnementaux n'avaient pas la même importance, serait-il accepté aujourd'hui avec les évolutions récentes du droit de l'environnement ? De plus, vous nous avez réunis le 1^{er} décembre dernier pour évoquer la volonté de l'Etat de mettre en place un parc naturel marin sur le Mor Braz couvrant le site d'immersion.

Dès lors, il est légitime de s'interroger sur le fait de savoir si une telle autorisation d'immersion serait accordée aujourd'hui.

Ensuite, les documents d'IFREMER que vous nous avez communiqués énoncent les conclusions suivantes : « *Le suivi des coquilles Saint Jacques ne met pas en évidence de contamination à proximité du site d'immersion par les HAP, les PCB et les métaux lourds. Par contre, le suivi du site révèle des teneurs en TBT significatives sur les deux stations situées à proximité du site d'immersion à l'issue des travaux, contamination qui pourrait traduire une contamination du milieu par les sédiments immergés.* »

Des mesures complémentaires ne sont-elles pas nécessaires à celles de juin 2009 pour s'assurer du retour au bon état sanitaire du site après les premières immersions de l'hiver dernier ? Ces résultats pourraient déterminer la suite à donner à la deuxième immersion prévue en janvier 2010. Le principe de précaution pourrait alors s'appliquer dans l'attente.

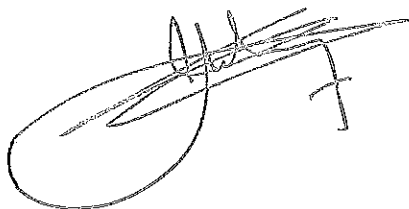
Il nous semble également important qu'une réflexion s'engage sur le traitement des vases qui compte tenu de leur nature ne peuvent pas être immergées. Le Morbihan, avec son nombre important de ports, pourrait imaginer créer une filière de dépollution et trouver un usage aux boues en créant de l'emploi.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de la crainte des professionnels de la mer et du tourisme sur l'image laissée par ce dossier auprès de la population et les conséquences économiques qui pourraient en découler. Nous ne pouvons pas ignorer la perception désastreuse du grand public sur les conséquences avérées ou non de ce dossier.

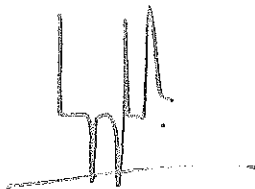
Nous souhaitons que vous puissiez vous saisir de ce dossier sensible en prenant toutes les assurances environnementales nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression des mes sentiments distingués.

M. Gérard LABOVE,
Maire d'ARZON



M. David LAPAPRTIENT,
Maire de Sarzeau



M. Dominique PLAT
Maire de Saint Armel



Mme Dominique VANARD
Maire de Saint Gildas de Rhuy



M. Georges SARASIN
Maire de Le Tour du Parc



Copie : M. Le Président du Syndicat mixte des ports du Morbihan
M. Le Président de la SAGEMOR
M. Le Maire de La Trinité-sur-Mer
M. Le Président de Sémaphore